

M

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité



MINISTRE DE LA SANTE

**Tableau 2 : Réponses aux Questions des Soumissionnaires relatives au DAOI N°02/CPMP/MS/2026).**

N°	Question du soumissionnaire	Réponse
1	Conformément à l'article IS 17.2 (b) des Données particulières, le soumissionnaire doit justifier de la disponibilité d'un atelier opérationnel à Nouakchott. La présentation d'un contrat avec un atelier basé à Abidjan est-elle considérée comme conforme à cette exigence ou l'atelier doit-il obligatoirement être situé à Nouakchott ?	Conformément à l'article IS 17.2 (b) des Données particulières, le soumissionnaire doit démontrer la disponibilité d'un atelier opérationnel à Nouakchott permettant d'assurer le service après-vente des équipements proposés. La seule présentation d'un contrat avec un atelier situé à Abidjan ne saurait être considérée comme satisfaisant à cette exigence. Le soumissionnaire devra justifier de moyens effectivement disponibles à Nouakchott.
2	Nous souhaiterions également obtenir confirmation concernant la date limite de dépôt des offres.	La date limite de dépôt des offres demeure celle indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres et dans les Données particulières du Dossier d'Appel d'Offres.
3	Les spécifications de l'item 07 « Balance pèse-poches de sang 4 kg » comporte des caractéristiques techniques telles que la présence d'une chambre de protection, l'utilisation sous sorbonne ou en boîte à gants, ainsi que des dimensions précises du plateau et de l'afficheur, qui correspondent davantage à une balance de laboratoire de précision qu'à une balance destinée au pesage des poches de sang. L'administration est-elle à la recherche d'une balance pèse-poches de sang destinée aux activités des banques de sang	L'équipement recherché est une balance pèse-poches de sang d'une capacité de 4 kg avec une précision de 1 g.

	ou d'une balance de laboratoire de précision répondant aux caractéristiques détaillées indiquées dans le DAOI ?	
4	Le cahier des charges mentionne des technologies telles que « Auto-Lock rotor exchange system » et « SMART Spin : imbalance detection system », qui sont des appellations commerciales et technologies brevetées appartenant à un fabricant spécifique. De plus, la description du système d'échange rapide du rotor en moins de trois secondes semble également correspondre à une technologie propriétaire, ce qui pourrait limiter la participation d'autres fabricants.	Afin de garantir une concurrence équitable, les spécifications suivantes sont supprimées ( <b>Voir ADDITIF N°02</b> ) : « Auto-Lock rotor exchange system », « SMART Spin : imbalance detection system » et « Le système d'échange sécurisé du rotor T Auto-Lock par bouton-poussoir, en moins de trois secondes ». Elles sont remplacées par les spécifications minimales suivantes : Système sécurisé de verrouillage du rotor ; dispositif de détection automatique du déséquilibre ; système permettant un changement rapide et sécurisé du rotor sans outil spécifique ; retrait facile du rotor ; accès aisé à la chambre pour faciliter le nettoyage. Les autres spécifications de l'item demeurent inchangées.
5	Certaines spécifications telles que la mention « sans plaquettes de cuivre : élément chauffant permanent » ainsi que le poids très précis de 22,8 kg semblent correspondre à un modèle spécifique du marché, ce qui pourrait restreindre la concurrence et la neutralité du cahier des charges. Il s'agirait notamment de caractéristiques correspondant au connecteur de tubulures TSCD-II de TERUMO BCT.	Les spécifications relatives à la technologie « sans plaquettes de cuivre : dispose d'un élément chauffant permanent », aux dimensions exactes (340 × 220 × 450 mm) et au poids exact (22,8 kg) sont remplacées par les caractéristiques minimales suivantes ( <b>Voir ADDITIF N°02</b> ) : Connecteur stérile permettant de sceller et connecter les tubulures des poches de sang en PVC tout en maintenant un système fermé et stérile ; technologie assurant une connexion stérile sans risque de contamination du produit sanguin ; maintien de l'intégrité et de la date d'expiration du produit sanguin ; système réduisant les risques de contamination lors des opérations de connexion ; alimentation électrique 230/240 V CA, 50/60 Hz ; dimensions adaptées à une utilisation sur paillasse ; construction robuste adaptée à une utilisation intensive dans les centres de transfusion sanguine. Les autres spécifications de l'item demeurent inchangées.

El Aliya yahya Menkouss

